Commune de CHAUDENEY – sur – MOSELLE

Communiqué en date du 27 AOÛT 2021

Dimanche 05 septembre : la Caldéniacienne

Manifestation sportive réputée dans toute la Grande Région et même au-delà, la « Caldé » constitue depuis 33 ans une belle vitrine pour notre village. Chacun de nous peut contribuer à la réussite de cette manifestation par l'accueil que nous réserverons aux coureurs et notre tolérance par rapport aux gênes inévitables occasionnées par un tel événement.

Sachez d'ores et déjà que, par arrêté municipal le stationnement sera interdit :

- sur le parking de la salle Maurice Bouchot du mardi 31 août-8h au mardi 7 septembre 12h.
- sur les deux parkings de la rue des Coquillottes du vendredi
 3 septembre-8h au dimanche 5 septembre 15h
- sur le parking de l'école maternelle rue de l'Eglise du vendredi 3 septembre-8h au dimanche 5 septembre 18h
- La rue des Coquillottes sera coupée un peu avant l'intersection avec la rue de la Fontaine. Une déviation sera mise en place par la rue Bachmann remise en double sens pour l'occasion du vendredi 3 septembre-8h au lundi 6 septembre 12h

Je vous remercie par avance de votre compréhension et mieux encore de votre contribution (je pense aux nombreux bénévoles impliqués) à la réussite de cette 33^{ème} Caldé.

Le Maire, E. PAYEUR

<u>Départs</u> 9h : Randonnée pédestre

9h30: 10 km

9h50 : Semi marathon

Possibilité de retirer votre dossard samedi 4 septembre de 14h30 à 17h00 - Mairie de Chaudeney. Attention, pas d'inscription sur place cette année.

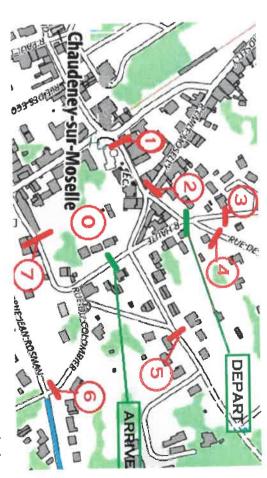
T.S.V.P. → → → → → → → → → → → → → →

Commune de CHAUDENEY – sur – MOSELLE

Communiqué en date du 27 AOÛT 2021

Dimanche 05 septembre 33^{ème} édition de « La Caldéniacienne »

Attention, circulation restreinte le dimanche 05 septembre 2021. En concertation avec la préfecture et dans le cadre des mesures de sécurité, la circulation sera bloquée dès 7h00 à 13h00 aux 7 points d'accès selon la carte ci-dessous :



Pour les coureurs entrants dans cette zone, le Pass sanitaire sera demandé.

Les habitants des rues :

Haute, de L'Eglise, du Colombier, Gaston BICQUELET, Haut des Pâtis, Coteau de Parvaux et impasse des Henriottes qui souhaitent se déplacer durant ce créneau horaire, veilleront à stationner préalablement leur véhicule à l'extérieur de cette zone. Merci de votre compréhension.

T.S.V.P.→→→→→→→→→→→→→